OBSERVATIONS

SUR

LE VŒU

DES NOTABLES.

FRC
6106

1788.

OBSERVATIONS

LE VŒU DES NOTABLES

L'Effort de générosité qu'on attendoit des Notables, quand on a cru qu'ils prononceroient en faveur de la Nation contre eux-mêmes, demandoit une élévation d'ame trop rare pour pouvoir être le partage d'une si nombreuse Assemblée. Ces hommes, sur qui l'Europe fixoit les regards, & qui pouvoient se couvrir de tant de gloire, n'ont écouté que la voix de [illegible] Il faut faire

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

OBSERVATIONS

SUR

LE VŒU DES NOTABLES.

L'Effort de généroſité qu'on attendoit des Notables, quand on a cru qu'ils prononceroient en faveur de la Nation contre eux-mêmes, demandoit une élévation d'ame trop rare pour pouvoir être le partage d'une ſi nombreuſe Aſſemblée. Ces hommes, ſur qui l'Europe fixoit ſes regards, & qui pouvoient ſe couvrir de tant de gloire, n'ont écouté que la voix de l'intérêt. Il faut faire

une exception honorable en faveur d'un petit nombre d'entr'eux, dont le nom eſt conſacré déjà dans le cœur de leurs concitoyens en attendant de l'être dans nos annales.

Si l'Avis qui a prévalu dans cette Aſſemblée ſur la queſtion principale, devenoit la regle du Gouvernement, ce ſeroit, à coup ſûr, le ſignal d'une inſurrection univerſelle du Tiers-Etat, & de la ſubverſion du Royaume.

Il eſt déſormais impoſſible de cacher à la Nation la connoiſſance de ſes droits & de lui ôter l'eſpoir & la volonté qu'elle a conçu d'en jouir. Tous les raiſonnemens par leſ-

quels les privilégiés s'efforcent d'étayer les erreurs qui firent ſi long-tems la misère publique & les maux de l'Etat, portent ſur le même cercle vicieux. C'eſt l'autorité des abus qu'ils invoquent, pour juſtifier les abus. Ecartant tous les principes, ils citent des uſages, & ces uſages ſont la honte de la raiſon, l'outrage de la nature humaine, & le ſcandale de l'Hiſtoire.

Lorſque Philippe-le-Bel, lorſque Saint-Louis donnerent ces belles Loix par leſquelles le peuple fut arraché à l'intolérable ſervitude des Grands, les prédéceſſeurs de nos Privilégiés ſe plaignirent, murmurerent. Ils qualifierent les inſtitutions ſubli-

mes de ces Libérateurs de la Nation, *d'entrepriſes injuſtes, d'innovations dangereuſes.* Si les clameurs de cette foule de tyrans euſſent arrêté Louis & Philippe dans leurs opérations immortelles, que devenoit la plus belle Monarchie de l'Univers ?

Que deviendroit-elle encore, ſi, dans l'Aſſemblée légiſlatrice qui va ſe former, les Privilégiés avoient deux voix tandis que le corps de la Nation n'en auroit qu'une, & ſe trouvoient par-là maîtres abſolus des deſtinées publiques ?

Ils aſſurent qu'ils n'abuſeront pas du droit du plus fort. Mais ſur la foi de ces vaines paroles dictées par

l'avarice allarmée, le peuple françois endormi ſur ſon ſort & celui des générations futures, s'abandonnera-t-il à la diſcrétion de ceux qui ſont intéreſſés à l'opprimer? Eh! quand même on pourroit ſe perſuader que dans la premiere Aſſemblée des Etats-Généraux, les Privilégiés, ſi leur nombre domine, n'abuſeront pas de cette prépondérance, qui qui répondra qu'ils uſeront à l'avenir de la même juſtice? qui la garantira de la part de leurs ſucceſſeurs?

Il eſt bien évident que le Tiers-Etat ne ſauroit échapper à l'oppreſſion, non-ſeulement quant à l'Impôt, mais ſur les points, ſi ſes Re-

préſentans ſont réduits à une ſi foible influence. Que dis-je ? ils n'en auront aucune. Avec quelle facilité ce petit nombre ne ſera-t-il pas corrompu par l'or des deux claſſes opulentes qui formeront la majorité ! & lorſque à cet attrait puiſſant, ſe joindront la crainte de l'autorité, le deſir de la protection, la vanité des alliances, & tant d'autres fils du cœur-humain que peuvent faire jouer en leur faveur des hommes qui réuniſſent la richeſſe, le rang & le pouvoir, comment ce peu de Repréſentans pourroit-il n'être pas ſubjugué ?

Alors la Nation Françoiſe tombera ſous le genre de deſpotiſme le plus accablant de tous : celui d'un

corps d'Ariſtocrates. Alors le Souverain lui-même devra trembler. Alors l'aviliſſement & le malheur, qui n'ont été en France qu'une ſituation paſſagere depuis l'extinction de la féodalité, deviendront ſon état habituel, permanant, & l'achéminement rapide de ſa deſtruction.

Mais ces meaux effrayans, me dira-t-on peut-être, ne ſont pas nés des anciens Etats-Généraux compoſés préciſément dans les proportions que les Privilégiés demandent. Pourquoi les craindroit-on pour l'avenir?

Premiérement, il eſt faux, & vingt Ecrivains l'ont prouvé, que dans les Etats-Généraux précédens, le nom-

bre des Députés du peuple ait jamais été réduit au ſimple tiers. Mais voici des raiſons péremptoires. Notre antique conſtitution exige, de l'aveu de tout le monde, ſi ce n'eſt une réfonte totale, au moins une réparation univerſelle. Dans les ſiecles paſſés, on n'avoit pas des motifs auſſi preſſans pour l'entreprendre, ni des lumières ſuffiſantes pour l'effectuer. On ſe bornoit, preſque toujours, dans les Aſſemblées nationnales, à délibérer ſur les ſubſides du moment, à faire quelques loix de détail, à diſſerter, ſans connoiſſance & ſans fruit, ſur les grands objets de la légiſlation.

Mais le moment eſt venu de porter la main ſur l'édifice, prêt à s'écrou-

ler (1). Le moment eſt venu de réctifier ſes proportions irrégulières ; de fixer ſa forme indéciſe. Le moment eſt venu, non de plâtrer ſimplement,

(1) Les loix d'un Empire ſont, ſans doute, des objets ſacrés auxquels il ne faut toucher que d'après une néceſſité véritable, & qu'avec une extrême circonſpection ; mais d'un autre côté, le principe inflexible de leur immutabilité, ſeroit l'idée la plus fauſſe & la plus funeſte. Les loix, ſi elles ne ſont pas l'ouvrage de l'ignorance ou de la tyrannie, ſont établies ſur les divers rapports d'une Nation. Tant qu'ils reſtent les mêmes, ou n'ont éprouvé que de foibles modifications, elle ne doit pas ſe donner de nouvelles loix. Mais ſi les rapports d'un peuple étoient entiérement, ou preſque entiérement changés ; alors, il y auroit de la ſtupidité de ſa part de s'opiniâtrer à garder des loix qui ne ſeroient plus adaptées à ſes nouveaux rapports, ou qui même, ſe trouveroient en contradiction avec eux.

les abus, ſous leſquels tant de générations ont gémi, & qui menacent d'écraſer celle qui reſpire, mais d'en fermer les funeſtes ſources. Enfin, le moment eſt venu de régénérer la France, ou elle va périr.

Eh quoi ! pour un tel ouvrage, on n'employeroit uniquement, que la main de ces hommes qui ont des intérêts diſtincts de ceux du corps général de la Nation, & ſouvent, des intérêts contraires aux ſiens ! je dis *uniquement ;* car j'ai fait voir, que n'admettre la Nation, que pour un tiers dans l'aſſemblée légiſlatrice, c'eſt véritablement l'en exclure. C'eſt pis encore, c'eſt emprunter ſes propres mains pour l'immoler, & ſon nom,

pour légitimer tous les maux qu'on verſera ſur elle.

Voilà des conſidérations importantes, qui n'avoient pas été préſentées, & que je ne crains pas de ſoumettre aux privilégiés eux-mêmes. Il eſt parmi eux ſans doute un grand nombre d'hommes bien intentionnés, qu'un examen trop précipité de la queſtion, ou les ſophiſmes artificieux d'hommes pervers, ont ſéparé de la cauſe du bien public, plutôt que l'impulſion d'un vil intérêt; & je me croirois infiniment heureux de ramener ces ames honnêtes ſous les drapeaux de la vérité, de la juſtice, & de la patrie.

Il eſt encore très-important d'obſerver que depuis l'inſtitution des anciens Etats-Généraux, les rapports réciproques des différens ordres de Citoyens ſont bien changés. Le Tiers-Etat, qui avoit été ſi long-tems opprimé, avili, foulé aux pieds, ſe trouva trop heureux, alors, d'être compté pour quelque choſe dans les aſſemblées nationales. Mais combien, depuis ce tems, n'a-t-il pas acquis & mérité de conſidération! On lui doit le commerce & l'induſtrie par leſquels le Royaume s'eſt enrichi. Il a créé les ſciences, les arts & les a élevés en France à un dégré de perfection, qui a répandu ſur elle plus de ſplendeur que ſes victoires. Il s'eſt revêtu de char-

ges honorables, s'eſt répandu dans les profeſſions les plus diſtinguées. Il a eu part aux décorations, aux dignités. Il s'eſt allié avec les plus grands noms, & de ſon ſein même ſont ſorties beaucoup de maiſons illuſtres & puiſſantes. Enfin, de nos jours, la première claſſe de cet ordre, n'eſt inférieure à la nobleſſe, ni pour l'éducation, ni pour les ſentimens, ni pour les lumières, ni pour aucun genre de mérite. Pourquoi donc dans notre conſtitution, mettrions-nous, entre cet ordre & les deux autres, une différence ſi prodigieuſe ?

FIN.